



Le pb issu du divorce d'un mariage mixte

Par Visiteur

Bonjour je suis chinoise et je suis arrivée en france il y a de cela 9 ans pour mes études où je suis parvenu à obtenir une maîtrise et un master. En septembre 2006 je me suis marié avec un français donc mon statut est passé "d'étudiante" à "vie marital", aujourd'hui avec mon mari on souhaite divorcer en "consentement mutuel"; Mon soucis est qu'aujourd'hui ça ne fait que trois ans que nous sommes mariés et que je n'ai ni carte de résident, ni carte d'identité française, simplement un titre de séjour que je renouvel chaque année. En bref cela fait neuf ans que je suis en France et je souhaite rester dans ce pays et je voudrais pas que le divorce me contraigne à quitter la France. Je vous ai contacté pour savoir quelles solutions pouvaient exister pour que je puisse changer de statut et ainsi rester en France. Merci de me donner des réponses concernant mes droits et ce que je risque en divorçant et les solutions qui sont envisageables pour que je puisse rester ici. Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Merci de me donner des réponses concernant mes droits et ce que je risque en divorçant et les solutions qui sont envisageables pour que je puisse rester ici.
Avez-vous un emploi? Avez-vous avec votre mari un enfant?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour pour l'instant je suis au chômage, mais j'ai une promesse d'embauche pour le mois de Mars, et ce sera un CDI dans la restauration, puis avec mon mari on a pas d'enfant

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si je peux me permettre avant d'entamer toute procédure de divorce attendez d'avoir votre emploi et d'avoir obtenu un changement de statut et de détenir ainsi une carte de séjour mention salarié.

Cordialement